

R21 – Les RPS regroupent le stress, les violences externes et les violences internes.

Les RPS se traduisent par un mal-être au travail, un sentiment d'épuisement professionnel ou une souffrance mentale et/ou physique. Les RPS peuvent être liés à une organisation du travail inadaptée, des tâches répétitives, des contacts clientèle nombreux, du harcèlement... Les RPS sont divisés en 6 sous-catégories : R211 – R112 – R213 – R214 – R215 – R216

R211 – RPS - Exigences du travail

R211 – Se rapportent principalement aux déterminants relatifs à l'intensité et à la complexité du travail.

Cette catégorie comprend les notions d' 'exigences psychologiques' et 'd'efforts' mais plus largement :

- Les contraintes de rythme,
- L'existence d'objectifs irréalistes ou flous,
- L'exigence de polyvalence non maîtrisée,
- Les instructions contradictoires,
- Les longues journées de travail,
- Le travail en horaires atypiques,
- L'imprévisibilité des horaires de travail...

R212 – RPS - Insécurité du travail

R212 – L'insécurité de la situation de travail comprend à la fois

- L'insécurité socio-économique (la peur de perdre son emploi, les changements mal anticipés, le retard dans les versements des salaires, le non-maintien du niveau de salaire, les contrats de travail précaires) et
- Le risque de changement non maîtrisé de la tâche et des conditions de travail (les restructurations, l'incertitude sur l'avenir de son métier, les changements de qualification ou de métier sans préparation...).

R213 – RPS – Conflits de valeurs

R213 – Les conflits de valeurs renvoient à l'ensemble des conflits intrapsychiques consécutifs à la distorsion entre ce qui est exigé au travail et les valeurs professionnelles, sociales ou personnelles des salariés. Par exemple :

- Faire un travail que l'on juge inutile,
- Vendre un crédit à des personnes à très faibles revenus,
- Faire la promotion d'une méthode que l'on sait inefficace,
- Ne pas pouvoir faire son travail comme il devrait être fait (qualité empêchée) etc...

R214 – RPS – Exigences émotionnelles

R214 – Se rapportent à la relation avec les personnes dans l'environnement de travail, à la nécessité de maîtriser et façonner ses propres émotions :

- Exigence de sourire ou de bonne humeur,
- Tensions avec le public,
- Contact avec la souffrance ou la détresse humaine,
- Faire face à des violences physiques ou verbales.

R215 – RPS – Autonomie

R215 – Se rapporte à la possibilité d'être acteur dans son travail.

Cela inclut non seulement les marges de manœuvre, exemples :

- La possibilité de s'auto organiser dans son travail,
- Des faibles marges de manœuvre pour réaliser les tâches,
- Des contraintes de rythme de travail,
- Des objectifs peu clairs,

mais également la participation aux décisions qui concernent directement son activité ainsi que l'utilisation et le développement de ses compétences, exemple

- Une sous-utilisation des compétences du salarié.

R216 – RPS – Relations au travail

R216 – Se rapportent aux relations avec la hiérarchie, les collègues.

Des bonnes relations au travail passent par :

- une vision claire des tâches à accomplir
- Une solidarité entre collègues, un collectif de travail
- Des espaces discussion pour les travailleurs ou encore une animation des instances représentatives du personnel
- L'absence de violence physique ou morale au sein de l'entreprise
- Une reconnaissance du travail effectué, de la qualité fournie et des efforts mis en place
- Un encadrement de proximité actif pour animer l'équipe, organiser les tâches et gérer les difficultés.
- L'attention portée au bien-être des salariés

Risques Physiques (1/3)

R01 – Risques de chutes de hauteur

Peuvent survenir dès l'instant que les pieds ont quitté le sol. D'autant plus graves que la hauteur est importante.

R02 – Risques de chutes de plain-pied

Peuvent survenir à la suite de la chute, heurt, renversement de la charge manutentionnée par des chariots élévateurs, transpalettes, ponts.

R03 – Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

Peuvent survenir par efforts violents en manipulant des charges lourdes, par la multiplication du port de charges moyennes, par l'adoption de postures contraignantes de façon prolongée, par la répétitivité de gestes à cadence contrainte.

R04 – Risques liés à la manutention mécanique

Peuvent survenir à la suite de la chute, heurt, renversement de la charge manutentionnée par des chariots élévateurs, transpalettes, ponts..

R05 – Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

Peuvent survenir en provenant du stockage d'un étage supérieur ou de l'effondrement des matériaux.

R06 – Risques liés aux circulations dans l'entreprise

Peuvent survenir par heurt d'une personne par un véhicule ou choc entre deux véhicules. Atteintes potentiellement graves sur tout l'organisme.

R07 – Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations...)

Risque de blessure par l'action mécanique d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif à main, brûlures...

R08 – Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

Peuvent survenir par intoxication, allergie, brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre sous forme de gaz, de particules. Risques de maladies professionnelles. Ce risque prend en compte les poussières, l'amiante et le tabac.

R09 – Risques liés à l'électricité

Risque de brûlures, d'électrisation et d'électrocution suite à un contact avec un conducteur électrique...

R10 – Risques liés aux ambiances thermiques

Risque d'inconfort, de fatigue, de malaises, de dermatoses. Dans le cas de températures extrêmes ou écarts brusques ou très importants de température : gelures, hyperthermie, coups de chaleur...

R11 – Risques et nuisances liés au bruit

Risque d'inconfort, de fatigue ou de maladie professionnelle (la surdité est irréversible). Risques d'accidents par défaut d'audition de consignes, d'arrivée de véhicule ou d'alarme.

R12 – Risques et nuisances liés à l'éclairage

Risques pour la vision en cas de défaut d'éclairage, mais aussi de TMS en cas de reflets induisant des mauvaises positions.

R13 – Risques liés aux écrans

Peuvent survenir par utilisation prolongée. TMS, problèmes visuels, fatigue, pertes d'attention.

R14 – Risques liés à un manque d'hygiène

Peuvent survenir par non-respect des règles de sécurité sanitaire, par manque de propreté des locaux et manque d'entretien des systèmes de ventilation, par défaut de vêtements propres : risques d'infections, d'intoxications...

R15 – Risques d'incendie et d'explosion

Risques rares mais potentiellement graves, risque de brûlures, d'intoxication, d'écrasement, de projections d'éclats...

R16 – Risques liés à la co activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

Risques liés à une activité inhabituelle, encombrement, sols mouillés lors du nettoyage, opération de maintenance...

Risques Physiques (3/3)

R17 – Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation

Risques liés à une absence de coordinateurs sécurité, d'analyse des accidents (manque de travail / implication / collaboration avec le CSE, absence d'organisation des secours, absence de contrôles...) Absence de formation.

R20 – Les risques liés aux agressions

Peuvent survenir par agressions physiques ou verbales, externes à l'entreprise tel le vol, la colère d'un client...

R18 – Risques routiers

Risques d'accidents entre deux ou plusieurs véhicules (accidents domicile - bureau, transport, livraison...) dans les déplacements professionnels ou de trajet, mais aussi les accidents entre piétons et véhicules.

R22* – Risques liés à l'environnement industriel (voisinage dangereux...)

Risques liés à l'environnement industriel (voisinage dangereux...)

R99 – Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

Peuvent survenir par intoxication, allergie, brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre sous forme de gaz, de particules. Risques de maladies professionnelles. Ce risque prend en compte les poussières, l'amiante et le tabac.

R19 – Rayonnements ionisants et non ionisants

Risques d'accident et d'atteinte à la santé avec des conséquences plus ou moins graves selon les rayonnements qui peuvent être émis par certains appareils ou provenir spontanément de matériaux. Sont concernés, entre autres, les ondes WIFI, les signaux des téléphones portables.

R23 – Travailleurs isolés

Risque présent lorsque l'on réalise une tâche dans un environnement de travail où l'on ne peut être vu ou entendu directement par d'autres personnes. Cet isolement peut être physique ou psychique. L'isolement est un facteur d'aggravation des dommages.